

S.C.P Stéphane EMERY - Thierry LUCIANI –Jacques ALLIEL
Huissiers de Justice associés
11, rue de Milan - 75009 Paris
Tél 01. 45. 26. 91. 99
Fax 01. 48. 78. 55. 03

**PROCES-VERBAL DE
DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT
ET LE VINGT CINQ JANVIER
DE 9H30 À 11H00**

A LA REQUETE DE :

Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ci-après dénommé Le CIC, Société Anonyme au capital de 608 439 888 euros, ayant son siège social au 6, avenue de Provence 75009 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 016 381 représenté par Monsieur Philippe SAULT, autorisé à cet effet en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués le 1^{er} août 2015 par Madame Nathalie BRUNET, Responsable de l'activité « *Direction juridique et Fiscale – Réseau, Affaires Filiales et Participations* », délégation déposée au rang des minutes de la SCP DUFOUR et ASSOCIES le 13 août 2015 ; ayant son siège social à PARIS 75009, 6, avenue de Provence ; agissant elle-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur FRADIN Alain, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} août 2015, déposé au rang des minutes de la SCP DUFOUR et associés ayant agi lui-même en sa qualité de Directeur Général du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, fonction à laquelle il a été nommé par une délibération du Conseil d'Administration de ladite société en date du 11 décembre 2014, dont un extrait certifié conforme a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de la SCP DUFOUR et associés suivant acte du 26 décembre 2014. Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

LAQUELLE ELIT domicile au cabinet de **Maître Isabelle SIMONNEAU**, membre de la SELARLU IS AVOCAT, Avocat Associé au Barreau de PARIS, demeurant 30, avenue du Président Kennedy 75016 PARIS TEL : 01 44 14 69 10.

Laquelle est constituée et occupera pour elle sur la présente poursuite de saisie et ses suites, et au cabinet duquel pourront être notifiés les actes de procédure, soit les actes d'opposition toutes significations relatives à la saisie faisant suite à la délivrance d'un commandement valant saisie immobilière en date du VINGT NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE (29.11.2016) suivant exploit de la SCP EMERY LUCIANI ALLIEL, huissiers de justice associés à PARIS 75009, 11 rue de Milan.

EN VERTU DE :

- 1/ De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Bernard MOREL, notaire associé à PARIS, en date du 9 août 2006, contenant vente au profit de Monsieur [redacted] et prêt à ce dernier par le CREDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL d'un montant de [redacted] avec intérêts au taux de [redacted], au taux effectif global de [redacted] accusé de réception adressée par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL à Monsieur [redacted] en date du 13 avril 2016, prononçant la déchéance du terme.
- 2/ De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Bernard MOREL, notaire associé à PARIS, en date du 9 août 2006 contenant vente au profit de Mr [redacted] et prêt à ce dernier par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL d'un montant de [redacted] avec intérêts au taux de 3,950 % au taux effectif global de [redacted] au moyen de 300 mensualités et de deux lettres recommandées avec accu de réception adressée par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL à Monsieur [redacted] en date du 13 avril 2016, prononçant la déchéance du terme.
- 3/ D'une Ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Juge de l'exécution près le tribunal de Grande Instance de PARIS en date du 10 janvier 2017. Dont copie est annexée au présent procès-verbal.

A L ENCONTRE DE :

- **Monsieur** né le 26 décembre 1973 à Brazzaville, République du Congo, demeurant
, Rez-de-chaussée, 75016 PARIS.

Je, Thierry LUCIANI, Huissier de Justice associé, au sein de la Société Civile Professionnelle Stéphane EMERY - Thierry LUCIANI – Jacques ALLIEL, Huissiers de Justice associés à la résidence de 75009 PARIS, y demeurant 11, rue de Milan, soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour à 9h30 (neuf heures trente) à PARIS 75020, 36, rue des Haies, premier étage, à droite de l'escalier en présence des personnes prévues à l'article L 142-1 du Code de procédure d'exécution à savoir :

- Monsieur , serrurier,
- Monsieur , témoin,
- Monsieur , témoin,
- Monsieur , de la société GEOMETRIS.

Là étant, je constate l'existence des biens suivants :

DESIGNATION GENERALE

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un ensemble immobilier sis à PARIS 75020, 36, rue des Haies, cadastré section DP numéro 10, lieudit « 36 rue des Haies » pour une contenance de 8 ares 27 centiares.

DESIGNATION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS MIS EN VENTE :

- LE LOT NUMERO DEUX (2)

Au sous-sol de l'immeuble, une CAVE portant le numéro 2.

Et les 1/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

LE LOT NUMERO DIX SEPT (17)

Au premier étage droite de l'immeuble, un APPARTEMENT de deux pièces principales.

Et les 561/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Ledit ensemble immobilier a fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division reçu par Maître GUITTARD, notaire à HERICY, en date du 21 janvier 1961, publié au Service de la Publicité Foncière de PARIS – 11, le 28 janvier 1967, volume 6209, numéro 17.

ORIGINE DE PROPRIETE

Ces biens et droits immobiliers appartiennent à Monsieur
par suite de l'acquisition qu'il en a faite suivant acte reçu par Maître Bernard MOREL, notaire Associé à PARIS, en date du 9 août 2006, publié au Service de la Publicité Foncière de PARIS – 11, le 13 septembre 2006, volume 2006P, numéro 6491.

Malgré mes appels réitérés, personne ne répond. Je fais alors procéder à l'ouverture forcée de la porte.

DESCRIPTION DETAILLEE

On accède à l'immeuble par un portillon codé et à la porte de l'immeuble par un interphone avec clé vigik.

On accède à l'appartement par une porte métallique.

1/ ENTREE

Présence d'un interphone.

Le sol est recouvert d'un parquet en lamelle bois en bon état.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture de couleur blanche en bon état.

Présence d'un disjoncteur.

Un placard penderie porte blanche.

2/ CHAMBRE donnant sur cour

On y accède par une porte iso plane de couleur blanche en bon état.

Le sol est recouvert d'un parquet en lamelle bois en bon état.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture de couleur blanche en bon état.

Cette pièce prend jour par une fenêtre donnant sur le parking et rampe de parking.

3/ WC

On y accède par une porte iso plane recouvert de peinture de couleur blanche en bon état.

Le sol est recouvert d'un carrelage petits carreaux très anciens.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture de couleur blanche en bon état.

A gauche en entrant, le mur est en mauvais état, traces d'humidité en soubassement.

Présence d'un WC avec chasse dorsale, double abattant en bon état.

4/ SALLE DE BAINS

On y accède par une porte iso plane de couleur blanche en bon état.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état moyen de couleur blanche.

Les murs sont recouverts de petits carreaux type mosaïque bicolore blanc et marron.

Le plafond est recouvert d'une peinture de couleur blanche en bon état avec spots lumineux.

Présence d'une vasque avec mitigeur et d'une baignoire en état moyen.

5/ SEJOUR

On y accède par une porte iso plane de couleur blanche et vitre aveugle.

Le sol est recouvert d'un parquet en lamelle bois en bon état.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture de couleur blanche en bon état.

Cette pièce prend jour par une fenêtre donnant sur rue.

Présence d'un radiateur.

6/ CUISINE

On y accède par une porte iso plane recouverte de peinture de couleur blanche en bon état.

Le sol est recouvert d'un carrelage de couleur blanche en bon état.

Présence d'un chauffe eau au gaz.

Les murs sont recouverts d'une peinture de couleur blanche en bon état.

Cette pièce prend jour par une fenêtre donnant sur rue.

Présence de :

- Trois placards muraux avec hotte aspirante de marque EFF
- Un plan de travail avec une plaque de cuisson quatre feux de marque BRANDT
- Un évier double bac avec mitigeur
- Cinq placards en partie basse avec trois tiroirs.

Le chauffage est collectif.

Cet appartement a une superficie de 40,88 M2.

Je fais alors procéder à la fermeture de la porte par le serrurier.

SITUATION DES BIENS

L'immeuble se situe dans un quartier résidentiel, proche de tous commerces de la rue D'Avron.

Cet immeuble n'a pas de gardien.

Cet immeuble a un ascenseur.

On accède à l'immeuble par un portillon codé et à la porte de l'immeuble par un interphone avec clé vigik.

La station de métro la plus proche est sur la ligne 9 : BUZENVAL.

La station de bus la plus proche est la gare routière BUZENVAL avec les lignes 57 et 501.

Fin de mes opérations. Il est 11h00.

LES PARTIES PRIVATIVES SONT DESSERVIES

1°/ En énergie électrique par le réseau d'Electricité de France

2°/ En eau par le réseau communal.

L'immeuble est raccordé au réseau communal d'assainissement.

CONDITIONS D'OCCUPATION

L'appartement est totalement vide de toute occupation.

SYNDIC CHARGES DE COPROPRIETE

L'immeuble est administré par :

SAS FONCIA SEGG ET SAS SYNDIC GROUPE FONCIA

100boulevard du Montparnasse

75014 PARIS

Tél : 01 44 78 61 16

Fax : 01 42 74 79 29

J'annexe ci-après les différents rapports :

- Certificat de superficie
- Diagnostic de performance énergétique

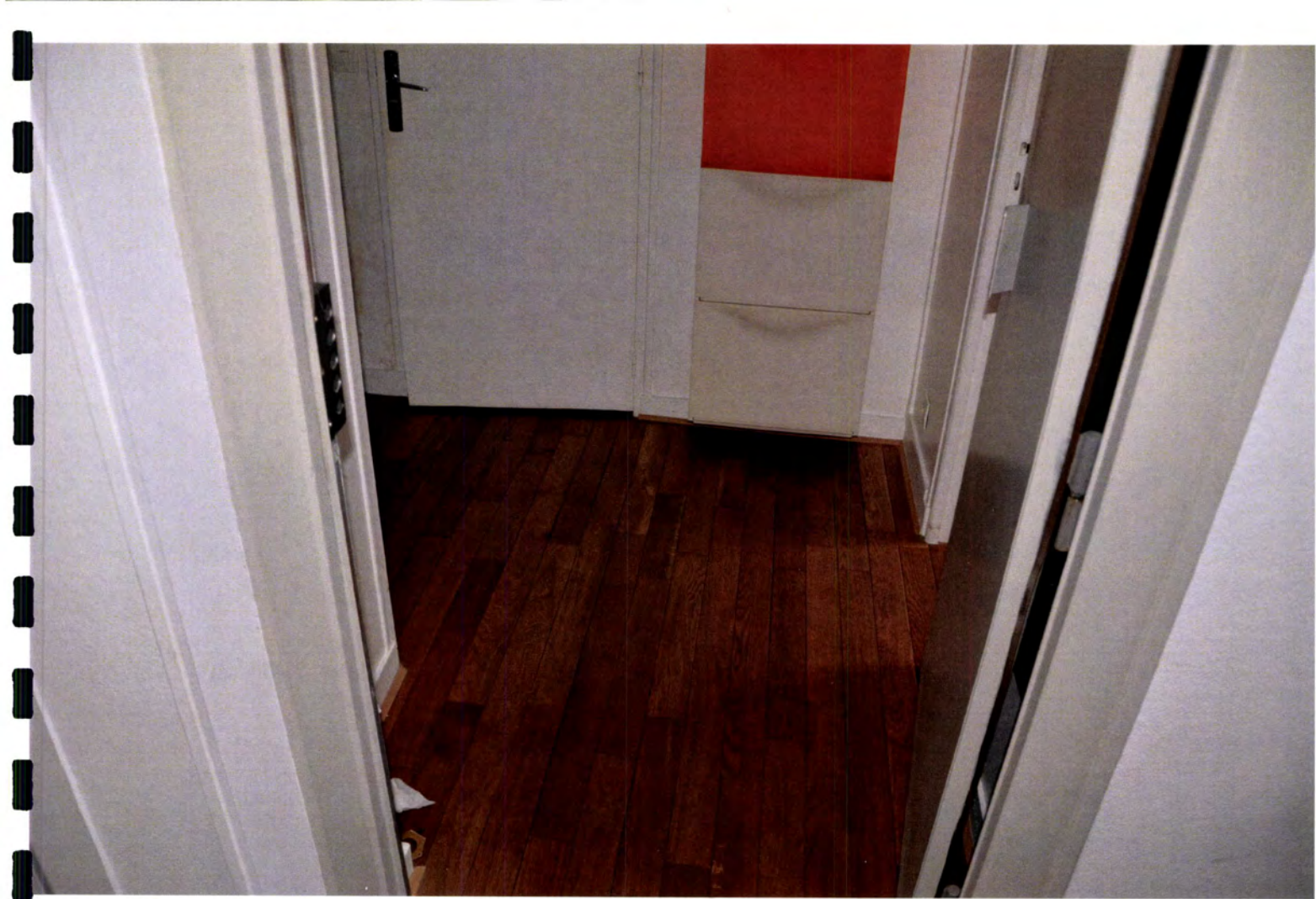
- Diagnostic de l'Etat installation intérieure électrique
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure de gaz
- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Constat de risque d'exposition au plomb en parties privatives
- Etat des risques naturels miniers et technologiques
- Recueil des actes administratifs

Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour valoir et servir ce que de droit.

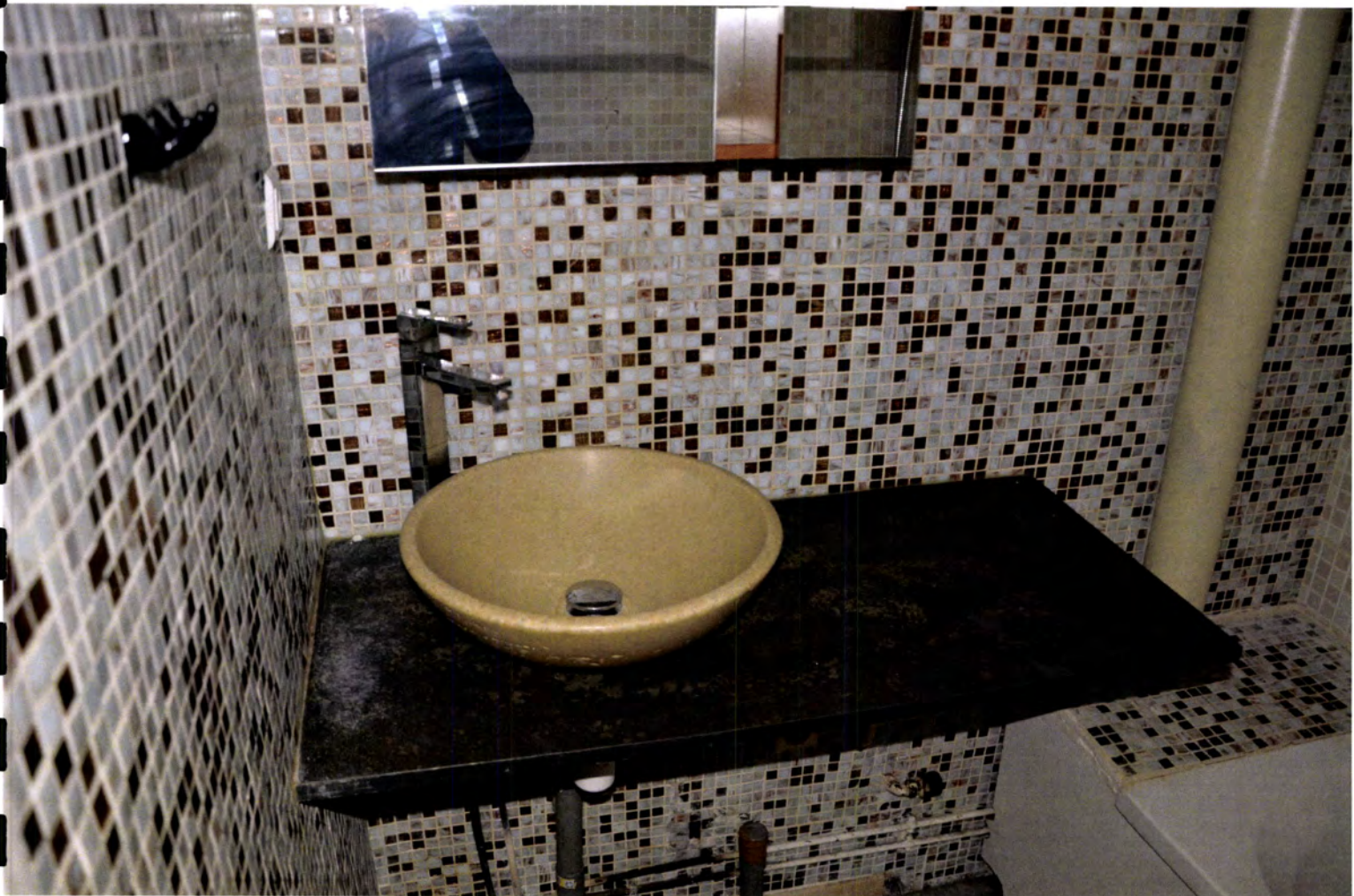
Le présent procès verbal contient neuf (09) pages huit (08) pages de clichés et six (06) *pages de la copie de l'ordonnance rendue sur requête* et soixante deux pages (62) annexes soit un total de quatre vingt cinq pages (85).



Thierry LUCIANI

















171009.

**REQUÊTE AFIN DE NOMINATION D'HUISSIER
POUR PROCÉDER À PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION
(Art. L.322-2 et R 322-2 du CPCE)**

Tribunal de Grande Instance
de PARIS

Le 10 JAN. 2017
juge de l'exécution
saisies immobilières

**A M. le Juge de l'Exécution du
TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE PARIS**

À LA REQUÊTE DU :

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ci-après CIC), Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 608.439.888 €, ayant son siège social au 6, avenue de Provence - 75009 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 016 381, représenté par Monsieur Philippe SAULT, autorisé à cet effet en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués le 1^{er} août 2015 par Madame Nathalie BRUNET, Responsable de l'activité « *Direction Juridique et Fiscale – Réseau, Affaires, Filiales et Participations* », délégation déposée au rang des minutes de la SCP DUFOUR & ASSOCIÉS, le 13 août 2015, agissant elle-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Alain FRADIN, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} août 2015, déposé au rang des minutes de la SCP DUFOUR & Associés, en date du 13 août 2015, Monsieur Alain FRADIN ayant agi lui-même en sa qualité de Directeur Général du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, fonction à laquelle il a été nommé par une délibération du Conseil d'administration de ladite société en date du 11 décembre 2014, dont un extrait certifié conforme a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de la SCP DUFOUR & Associés suivant acte du 26 décembre 2014.

Ayant pour Avocat, Maître Isabelle SIMONNEAU, Membre de la SELARLU IS AVOCAT, Avocat Associé au Barreau de Paris, demeurant 30 Avenue du Président Kennedy (75016) PARIS.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'en vertu :

1/ De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Bernard MOREL, Notaire Associé à PARIS, en date du 9 AOUT 2006, contenant vente au profit de Monsieur _____ et prêt à ce dernier par le CREDIT INDUSTRIEL ER COMMERCIAL d'un montant de 95.000 Euros avec intérêts au taux de 3,650 %, au taux effectif global de 4,534 % au moyen de 180 mensualités, et de deux lettres recommandées avec accusé de réception adressée par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL à Monsieur _____ en date du 13 AVRIL 2016, prononçant la déchéance du terme.

2/ De la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Bernard MOREL, Notaire Associé à PARIS, en date du 9 AOUT 2006, contenant vente au profit de Monsieur _____ et prêt à ce dernier par le CREDIT INDUSTRIEL ER COMMERCIAL d'un montant de 108.000 Euros avec intérêts au taux de 3,950 %, au taux effectif global de 4,521 % au moyen de 300 mensualités, et de deux lettres recommandées avec accusé de réception adressée par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL à Monsieur _____ en date du 13 AVRIL 2016, prononçant la déchéance du terme.

Le requérant a fait délivrer en date du 28 NOVEMBRE 2016 par la SCP EMERY – LUCIANI – ALLIEL, Huissiers de Justice Associés à PARIS, un commandement valant saisie à :

Monsieur _____ né le 26 DÉCEMBRE 1973 à BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO), de nationalité congolaise, célibataire, demeurant (75116) PARIS.

Pour valoir saisie des biens et droits immobiliers suivants :

LOT NUMÉRO DEUX (2) :

Au sous-sol de l'immeuble, une CAVE portant le numéro 2.

LOT NUMÉRO DIX SEPT (17) :

Au premier étage droite de l'immeuble, un APPARTEMENT de deux pièces principales.

Dans un ensemble immobilier sis à PARIS (20^{ème} arrondissement) 36 rue des Haies, cadastré section DP numéro 10, lieudit « 36 rue des Haies » pour une contenance de 8 ares 27 centiares.

Que la distribution des lieux est susceptible d'être changée et que des locataires sont susceptibles d'y être installés.

Que l'article L.142-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution prévoit « A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par les articles L.142-1 et L.142-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution ».

Et l'article L.322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution précise :

« L'huissier de justice mandaté par le créancier poursuivant pour procéder à la description d'un immeuble faisant l'objet d'une saisie ne peut pénétrer dans les lieux occupés par un tiers en vertu d'un droit opposable au débiteur que sur autorisation préalable du Juge de l'Exécution, à défaut d'accord de l'occupant ».

Qu'en l'espèce, l'huissier n'a pu pénétrer dans les lieux en raison du fait que les lettres de convocation adressées aux locataires de Monsieur [redacted], propriétaire, afin de fixer un rendez-vous pour la description du bien, ont été retournées (avec mention du destinataire inconnu à l'adresse), ainsi qu'il en résulte du courriel de la SCP EMERY – LUCIANI – ALLIEL, en date du 5 JANVIER 2017.

C'est pourquoi, afin de pouvoir décrire l'état actuel de l'immeuble et obtenir toutes précisions sur sa consistance et son occupation, le requérant sollicite la nomination d'un huissier afin de dresser procès-verbal de description.

FAIT À PARIS, LE 9/01/2017

SELARLU IS AVOCAT
Maitre Isabelle SIMONNEAU
Avocat à la Cour
30 avenue du Président Kennedy - 75016 PARIS
Tél. 01 44 14 69 16 - Fax 01 44 14 69 18
Toque D 578

PIECES JOINTES :

- . copie du commandement immobilier en date du 28 NOVEMBRE 2016.
- . courriel de l'Huissier de Justice en date du 5 JANVIER 2017.
- . copie du retour des courriers adressés aux locataires non distribués

ORDONNANCE

P. Vanier,
Nous Juge de l'Exécution,

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui,

Vu les articles L.322-2 et R.322-2 du Code des Procédures civiles d'exécution

Autorisons, la SCP EMERY – LUCIANI - ALLIEL, Huissiers de Justice Associés à PARIS (75009) 11 rue de Milan.

Laquelle se rendra sur les lieux à PARIS (20^{ème} arrondissement) 36 rue des Haies, et concernant les lots ci-après :

LOT NUMÉRO DEUX (2) :

Au sous-sol de l'immeuble, une CAVE portant le numéro 2.

LOT NUMÉRO DIX SEPT (17) :

Au premier étage droite de l'immeuble, un APPARTEMENT de deux pièces principales.

Immeuble appartenant à Monsieur né le 26 DÉCEMBRE 1973 à BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO), de nationalité congolaise, célibataire, demeurant : (75116) PARIS.

Afin :

1°/ De décrire les lieux, leur composition et leur superficie ;

2°/ D'indiquer les conditions d'occupation et l'identité des occupants, ainsi que la mention des droits dont il se prévalent ;

3°/ Le cas échéant, le nom et l'adresse du Syndic de copropriété ;

4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

Disons que l'huissier commis pourra être accompagné d'un métreur ou d'un géomètre-expert de son choix lequel pourra :

- Etablir la surface des lots saisis.
- Etablir un diagnostic amiante.
- Etablir un diagnostic parasitaire.
- Etablir un diagnostic plomb.
- Etablir le bilan énergétique.
- Etablir le bilan gaz.

Disons que l'huissier commis et le métreur et/ou géomètre-expert qui l'accompagneront, pourront se faire assister en cas de nécessité, dûment constatée par l'huissier, de la force publique compétente ou toute personne prévue par l'article L.142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et d'un serrurier.

Et qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

FAIT A PARIS, EN NOTRE CABINET LE

10.1.17

